REGLEMENT ULTR'ARVERNE by K-RAPACE 2027

L'**Union cycliste Ambert Auvergne**, association affiliée UFOLEP et FFVELO basée à Ambert (Puy-de-Dôme), ci-après dénommé les Organisateurs, propose une épreuve cycliste d'ultra-distance sans classement, intitulée L'**ULTR'ARVERNE by K-RAPACE**, du mercredi 02 juin au dimanche 06 juin 2027.

PARTICIPATION

• Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route en ultra-distance, notamment les chutes, les aléas météorologiques, la fatigue, l'absence d'assistance.
Les parcours se situent en moyenne montagne et sont très exigeants, nécessitant une excellente condition physique et une bonne préparation.
• Peut participer toute personne ayant **18 ans révolus le premier jour de l'épreuve.**
Les licenciés d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme en compétition doivent fournir la **photocopie de leur licence 2027.** Les non-licenciés doivent fournir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en ultra-distance datant de moins d'1 an** le premier jour de l'épreuve.
• **Le choix du parcours se fait à l'inscription.**
• Chaque participant est identifié par une plaque de guidon et une balise GPS.

INSCRIPTION

• **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 mai 2027.**
Le nombre de places est limité.
• **L'engagement est ferme et définitif.**
• Par internet (**www.ultrarverne.fr**) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

Cession

Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateurs est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.

DEROULEMENT

Retrait des dossiers et contrôle du matériel

• **Pour les 1000, 600 et 400 km,** mardi 1er Juin 2027 de 17h00 à 19h00 et mercredi 2 Juin de 09h00 à 11h00
• **Pour le 600 et 400 km,** mercredi 02 Juin 2027 de 17h00 à 19h00 et jeudi 03 Juin de 09h à 11h00.
• **Pour le 400 km,** jeudi 03 Juin 2027 de 17h00 à 19h00 et vendredi 04 Juin de 09h00 à 11h00.
Lieu : La Gare, avenue de la Gare 63600 AMBERT

Départ

Formule « Official Tour » (1000km,600km et 400km) :
• Pour le 1000 km, mercredi 02 Juin 2027 à 12h00
• Pour le 600 km, jeudi 03 Juin 2027 à 12h00
• Pour le 400 km, vendredi 04 Juin 2027 à 12h00

Formule « liberté » (600km et 400km) :
option sans chronométrage mais avec un suivi 24/7. Dans ce cas, possibilité de prendre le départ sur l'un des 2 autres départs officiels cités ci-dessus, avec contrôle du matériel en amont. Penser à vérifier l'ouverture des bases de vie.

Lieu : La Gare, avenue de la Gare 63600 AMBERT

Arrivée

A Ambert **au plus tard dimanche 6 Juin 2027 à 16h00.**

SECURITE & ENVIRONNEMENT

• Pour des raisons de sécurité, **les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales).**
Les Organisateurs sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.
• Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

Autonomie

• L'esprit de l'épreuve étant celui de l'ultra-distance, **chaque participant est en autonomie et en assume les conséquences matérielles et pécuniaires,** notamment si un rapatriement est nécessaire.
• Les Organisateurs proposent néanmoins **des bases de vie, où il est notamment possible de se ravitailler et de se reposer quelques heures.** Ces lieux sont accessibles durant les créneaux consultables sur le site Internet de l'événement : **www.ultrarverne.fr** .
• De plus, les Organisateurs fournissent à chaque participant une **liste indicative d'épiceries, d'hébergeurs et de vélocistes et commerces divers** situés sur les parcours. L'accès à ces commerces est le même que pour le grand public.

Matériel

• **l'ensemble du matériel sera contrôlé par les Organisateurs, les vélos devront être montés pour pouvoir être testés :**
Le participant doit être équipé en permanence des éléments suivants fonctionnels :
- Un **vélo en bon état** (notamment au niveau sécuritaire)
- **Un casque rigide homologué CE à porter attaché ;**
- **un téléphone mobile ;**
- la **balise GPS** avec bouton d'urgence prêtée par les Organisateurs et à fixer sur le vélo ;
- **une couverture de survie ;**
- un **gilet de haute visibilité** conforme à la norme EN 1150 ou à la norme EN ISO 20471, à porter en cas de faible visibilité ;
- un **éclairage sur le vélo** en plus de celui éventuellement sur la personne (à activer quand la visibilité devient insuffisante) émettant à l'avant une lumière blanche ou jaune visible à 100 mètres au moins, et émettant à l'arrière une lumière visible à 150 mètres au moins. Il est par ailleurs conseillé de fixer sur le vélo des catadioptres ou bandes réfléchissantes visibles à l'avant, à l'arrière et sur les côtés.
• **Tout participant détériorant la balise GPS ou ne la restituant pas aux organisateurs à l'arrivée se voit facturer le remplacement du matériel à hauteur de deux cents euros (200,00 €).**
• **Les vélos à assistance électrique sont interdits.**

Circulation

• **La circulation automobile n'étant pas interrompue,** pour sa sécurité et celle des autres, **chaque participant doit respecter le code de la route.** En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
• **Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est admise.**

Accident

Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

Sanctions & fin anticipée

• Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, **tout participant jetant des détritus encourt l'exclusion de l'épreuve.**
• Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.
• Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur l'un des parcours le fait sous sa propre responsabilité.

Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

CONTROLES & RESULTATS

• Chaque participant fait l'objet de pointage ou contrôle :
- **au départ ;**
- **tout au long de la trace** via le suivi de la balise GPS ;
- en cours de route sur les **bases de vie** ; les créneaux horaires de passage en ces deux lieux figurent sur le tableau consultable sur le site Internet de l'événement : **www.ultrarverne.fr**
- **à l'arrivée.**
• **Le suivi intégral de la trace d'un des parcours, le pointage aux contrôles, et l'arrivée à Ambert** jusqu'au dimanche 06 Juin 2027 à 16h00 au plus tard sont indispensables pour être considéré comme finisseur.
• Les temps réalisés sont affichés par ordre croissant, se basant sur l'horaire de départ officiel, et figurent sur le diplôme.
• **En cas de sortie de la trace d'un des parcours** (par exemple pour rallier un commerce ou se loger), **le participant doit revenir à ce point de sortie** pour ne pas être éliminé de l'épreuve.
• **Pour être récompensé, tout lauréat doit assister à la remise des prix.**

ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, **les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.**
Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste Ultr'Arverne by K-Rapace, organisée sous l'égide de la FFVélo et de l'UFOLEP.
Pour un non-licencié, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

Dommage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

Conditions d'annulation

L'inscription à l'épreuve inclut la garantie annulation pour le remboursement *a posteriori* de tout ou partie des sommes versées au titre de l'engagement et des différentes options souscrites, à l'exclusion des frais de la plate-forme d'inscription.
Précisions sur le site **www.ultrarverne.fr**, rubrique *INFOS PRATIQUES*.

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement Ultr'Arverne, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 Janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.
Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes.
Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.